PEGOMAS VAL DE SIAGNE **VOLLEY-BALL**



Dossier d'Inscription

Saison 2024 - 2025

Nom ;	Prénom :
Date de naissance :/	
Adresse	
Code postal Ville	
Téléphone	
Email:	
Votre Taille :cm	
Taille Maillot: 3XS - 2XS - XS - S - M - L - 2XL - 3XL	
Taille Short:: 3XS – 2XS – XS – S – M – L – 2XL – 3XL	

Documents à fournir obligatoirement

Ce dossier d'inscription complété et signé :

- La Convention 2024 / 2025 (à signer)
- Responsables Légaux (à compléter)
- L'Autorisation Parentale (à compléter et à signer)

Ce dossier devra être accompagné des éléments suivants

- Le Formulaire de demande de licence 2024-2025 (à compléter et à signer)
- Le Certificat Médical Fiche A (dont le cadre « Simple Surclassement ») après avoir rempli le questionnaire relatif à l'état de santé
- Une photo d'identité récente (avec nom et prénom inscrits au verso)
- Photocopie de la pièce d'identité recto-verso.
- Le règlement de la cotisation.

Ce dossier doit nous être retourné complet après 2 séances d'entraînements d'essai

ENTRAÎNEMENTS

EQUIPES GARCONS		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI
Nés en 2017-2016	M9					10h45-12h00
2015-2014	M11			16h30-18h00		10h45-12h00
2013-2012	M13	17h30-19h30		16h30-18h00		
2011-2010	M15		17h30-19h30		17h30-19h30	
2009-2008-2007	M18	18h15-19h45			18h15-19h45	
Avant 2007	SENIORS-DEPART	19h45-21h30			19h45-21h30	occasionnel 9h15-10h45
EQUIPES FILLES		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI
Nées en 2017-2016	M9	KILLA				10h45-12h00
2015-2014	M11			16h30-18h00		10h45-12h00
2013-2012	M13	17h30-19h30		16h30-18h00		
2011-2010	M15		17h30-19h30		17h30-19h30	
2009-2008-2007	M18		18h15-19h45		18h15-19h45	
EQUIPES LOISIRS		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI
18 ans et plus	Mixte		19h30-21h30		19h30-21h30	9h15-10h45

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Nos coordonnées

 $\label{eq:Gymnase:Collège A. Beltrame-212 Route de Cannes-06580 PEGOMAS} Gymnase: Collège A. Beltrame-212 Route de Cannes-06580 PEGOMAS$

<u>Téléphone</u>: 06.28.25.64.65 – <u>Mail</u> : pegomasvolleyball@gmail.com

➤ NOUVEAUTÉS !!!

O Soucieux du bien-être de nos licenciés, notre club a créé une boutique, vous permettant de vous munir d'équipements diverses aux couleurs de notre club (veste, jogging, tee-shirt, genouillères, sac à dos, ...).

Elle est en ligne sur notre site : https://pegomasvolley.odoo.com/

O Vous pourrez suivre sur notre Facebook, Instagram et notre site toutes les actualités.

COTISATIONS

Chaque saison, vos cotisations constituent l'unique source de recettes et rien ne serait possible sans ce financement. Afin de continuer d'assurer l'avenir du club, à le développer et organiser des activités supplémentaires pour le bien de nos licenciés, nous vous proposons 2 modes de versement : la <u>Cotisation</u> Classique et le Don.

Pour les familles qui payent des impôts, nous vous sollicitons pour montrer votre aide et votre soutien en choisissant le don. Vous contribuerez ainsi à la survie et au développement de votre club, mais ce n'est pas tout... vous <u>ne débourserez pas plus</u>!

➤ COTISATION CLASSIQUE (Prise en charge éventuelle par votre Comité d'Entreprise + DON)

			4
Catégorie	Année(s)	Equipement	Tarif cotisation
Sénior Départ.	Avant 2007	Survêtement+short+maillot de match	210€
		+T-shirt d'entrainement	
M18	2007-2008-	Survêtement+short+maillot de match	210 €
	2009	+T-shirt d'entrainement	
M15/M13/M11	2010 à 2015	Survêtement+maillot de match	165 €
		+T-shirt d'entrainement	
M9	2016-2017	Sac en dos+T-shirt d'entrainement	135 €
Loisirs	18 ans et plus	Short+maillot de match	200 €

Je désire obtenir une attestation de paiement (à cocher)

OLe tarif indiqué est le prix à l'année et tout compris (adhésion + licence + équipement).

OLe règlement de la cotisation se fait par chèque à l'ordre de PVDSVB. Vous avez la possibilité de payer en 3 fois.

oMembre d'une même famille : Remise de 7€ appliquée sur la <u>seconde</u> cotisation et les <u>suivantes</u>.

➤ DON : Si vous payez des impots sur les revenus : lisez ceci :

(montant minimum pour le don est de 300€)

Exemple de don :

znempre de dem i				
Montant du versement		Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt Document fourni Reçu fiscal	Pour info : Calcul réduction d'impôt	Somme réellement déboursée
619 €	→	619 €	66 % de 619 € (soit 409 €)	619 € - 409 € = 210 €
485€	→	485 €	66 % de 485 € (soit 320 €)	485 € - 320 € = 165 €
398 €	→	398 €	66 % de 398 € (soit 263 €)	398 € - 263 € = 135 €
Montant libre	→	(montant libre)	66 % du montant libre	34 % du montant libre

Pour obteni	r votre reçu fiscal, merci de c	ompléter les informations suivantes :	
Nom et Pré	nom du bénéficiaire de la dé	duction :	
Adresse:			
CP :	Ville :	Mail:	
		gueur du 05 mai 2017 au 01 janvier 2018 - <u>Modifié par Décret n°2017-698 du 2 mai 2</u>	.017 - art
	LOI n°2013-1279 du 29 décembre 201		
Détails sur : http	ps://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/	_EGIARTI000034597042/2017-05-05	

CONVENTION 2024 - 2025

Pour une coopération harmonieuse, voici quelques informations et règles simples à appliquer.

Le Club s'engage:

- ➤À fournir l'équipement pour ses licenciés participant à un championnat.
- ➤À organiser des stages et activités diverses.
- Dans le cadre de son partenariat avec l'AS Cannes : à faire profitez aux licenciés des stages et activités diverses proposées par l'ASC, ainsi que d'assister aux matchs de l'ASC joués à domicile (Palais des Victoires).

L'Entraîneur s'engage :

- ➤À être disponible, à l'écoute des joueurs, bien organiser et planifier les entraînements et les matchs.
- À développer chez les volleyeurs des habitudes d'entraînement et leur potentiel physique (*endurance*, *force*, *vitesse*, *souplesse*, ...).
- ➤À susciter la motivation et le plaisir de pratiquer le volley-ball.

Le Joueur Licencié s'engage :

- À porter une tenue de sport adéquate pour la pratique du volley-ball (prévoir short noir pour les compétitions des M15/M13/M11)
- A porter la tenue qui lui aura été fournie aux couleurs du club lors des compétitions.
- ➤À respecter les heures d'entraînements, ses co-équipiers, et son entraîneur.

Les Accompagnants (supporters, famille, ...) s'engagent :

- À soutenir les efforts du licencié et ses co-équipiers sans intervenir directement pendant les matchs et entraînements.
- ➤À respecter les décisions de l'entraîneur.
- ➤À apporter de la bonne humeur et de la bienveillance aux joueurs et à l'entraineur.

Suite à la crise du Covid-19, tous s'engagent :

À respecter le/les protocoles sanitaire mis en place par le Club de PÉGOMAS VAL DE SIAGNE VOLLEY-BALL et définis par les autorités compétentes.

Nous vous remercions d'avoir choisi PÉGOMAS VAL DE SIAGNE Volley-Balla

Le Président Le joueur

RESPONSABLES LÉGAUX (pour les mineurs)

En cas d'accident, les personnes ci-dessous seront immédiatement averties.

Nom :	TTCHOIT
<u>Mère</u>	
Nom :	Prénom 🛚
N° Tél :	
Autre personne	
Nom : N° Tél :	Prénom :
AUTORISATION PARENT Je soussigné(e) autori	
➤À pratiquer le volley-ball au sein de Pégomas Val de Si compétitions, et les stages.	agne Volley-Ball, à suivre les entraînements, les
Autorise l'équipe médicale à effectuer les soins appro sportif, et si besoin, le transporter vers un établissement	
➤ De transmettre au club les éventuelles maladies, aller	gies, et la conduite à tenir :

- À être photographié, filmé, et publié ou diffusé sur le site du club ou d'autres journaux... Toutefois, la publication ou diffusion de l'image de mon enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant ladite publication, ne devront porter atteinte à sa dignité, vie privée et réputation.
- ➤ À faire évoluer mon enfant dans une catégorie d'âge supérieure (soumis à autorisation médicale).
- ➤À s'assurer de la présence de l'entraîneur à l'arrivée de mon enfant.
- À garder une attitude conforme à l'éthique sportive et respectueuse envers toute personne présente. Cette autorisation reste valable sans limitation de durée et vous remercie de l'intérêt porté à cet agrément.

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » (Parents ou tuteur légal)



FORMULAIRE LICENCE - SAISON 2024/2025

	original à conserver par le club et à archiver dans	
	ICENCES ET EXTENSIONS	NOMDUGSA
Licence COMPETITION EXTENSION VOLLEY-BALL	OUTDOOR P.V. SOURD P.V. ASSIS COMPET'LIB	
Licence ENCADREMENT EXTENSION AVEC Certif.Médical EXTENSION SANS CM	ARBITRE DUCATEUR SPORTIF SOIGNANT DIRIGEANT PASS BENEVOLE	PEGOMAS VAL DE SIAGNE VOLLEY-BALL
Licence HORS COMPETITION	EXTENSION Loisirs	NUMERO DU GSA
Licence TEMPORAIRE	☐ Validité 1 Mois ☐ Validité 3 Mois	0060041
TYPES DE DEMANDE	N° DE LICENCE (si déjà licencié) :	SEXE: F M TAILLE:
CREATION	NOM D'USAGE :	
RENOUVELLEMENT	II .	
MUTATION NATIONALE		
MUTATION REGIONALE	III	
MUTATION EXCEPTIONNELLE	DATE DE NAISSANCE :	· · · · ·
	LIEU DE NAISSANCE :	
	NATIONALITE: Française Etra	ngère PAYS Code ISO: //_/
www.ffvolley.org		
, ,	CP :VILLE	:
		2000 A
	11	E :,
@ffvolley	H.	e afin de vous permeltre d'accéder à votre Espace Personnel
	SUIVI MEDICAL [OBLI	
Suivi médical – Maieurs	OUT WEDIONE OBE	CATORIL
Pour toute licence hors Encadreme	ent Extension Dirigeant, le soussigné atteste sur l'hon	neur [cocher toutes les cases] :
		NCI) à la pratique du sport datant de moins de 3 saisons,
		org/data/Files/documents/medical/FFvolley qs sport 2024-25.pdf , en
cas de réponse OUI à une des que Suivi médical – Mineurs	estions, la production d'un CMNCI datant de moins de	6 mois est requise.
	tteste sur l'honneur avoir répondu, conjointement ave	ec le mineur concerné, NON à toutes les guestions du guestionnaire de
		sport sportifs mineurs 2024-25.pdf; en cas de réponse OUI à une des
	CI de moins de six mois est requise.	,
	CONTROLE D'HONORABILITE	E [OBLIGATOIRE]
de mineurs au sein des articles L.		d'Activités Physiques et Sportives ou suis susceptible d'intervenir auprès éments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFvolley aux L.212-9 du code du sport soit effectué.
Pour plus d'informations :		

INFORMATION ASSURANCE LICENCE 2024/2025

Les contrats sont consultables sur le site de la FFvolley : http://www.ffvb.org/la-ffvb/l-assurance/

RESPONSABILITE CIVILE: votre licence comporte une garantie d'assurance Responsabilité Civile obligatoire (L321-1 code du sport).

Ce contrat d'assurance vous couvre pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Il vous assure contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers, Le contrat d'assurance Responsabilité Civile porte le numéro 3087988J. Il est souscrit auprès de la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9. La notice d'information détaillée peut être consultée ou téléchargée depuis le site internet de la FFvolley, rubrique « assurance ».

INDIVIDUELLE ACCIDENT: La FFvolley attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Dans ce cadre, la FFvolley propose à ses licenciés trois formules facultatives d'assurance « Accident Corporel »; base, option A et option B.

Ces formules vous couvrent pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Elles sont présentées ci-dessous et dans la notice d'information réalisée par la MAIF et consultable sur le site internet de la FFvolley à la rubrique assurances. Votre GSA vous en a remis un exemplaire.

Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est par conséquent invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

Les formules « accident corporel » sont proposées par la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9.

Les contrats d'assurances ont été souscrit par l'intermédiaire d'aiac courtage, Société de Courtage d'Assurances selon le b) de l'article L520-1 du code des assurances – S.A.S au capital de 306,000 € - SIREN 784 199 291 – RCS PARIS – N° immatriculation ORIAS 07 005 935- Service réclamation : 14 rue de Clichy-75009 PARIS - reclamation@aiac.fr – soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS92459, 75436 Paris cedex 09.

MODALITES DE CONCLUSION DU CONTRAT

Pour souscrire l'une des options « Accident Corporel », il vous suffit de cocher dans le pavé « Assurances » du formulaire de prise de licence la case correspondante et d'acquitter avec votre licence le montant de la prime correspondant à l'option choisie.

PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFvolley et du règlement de la prime correspondante.

Elle prend fin le jour où la licence FFvolley pour la saison en cours n'est plus valide.

Garantie Accident Corporel de base (0,58 € TTC)

	LICENCIES FFvolley	Franchise
DECES	10 000 €	Neant
FRAIS D'OBSEQUES	5 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	L'indemnité est calculée en multipliant le taux d'invalidité (IPP), déterminé lors de la consolidation de l'assuré, par le capital défini ci-dessous.	
IPP <30%	20 000 €	Néant
30%<= IPP <66%	50 000 €	
66%<= IPP <=100%	100 000 € (versé à 100% si tierce personne)	
FRAIS DE TRAITEMENT (1)	125 % de la base de remboursement Sécurité Sociale	Néant
BONUS SANTE	Au-delà des prestations de base ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un « BONUS SANTE » à concurrence d'un montant global maximal par accident de 1.500 €. Ce Bonus Santé est disponible en totalité à chaque accident, S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce Bonus pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement lièes à l'accident pris en charge : dépassements d'honoraires médicaux ou chirurgicaux, prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale, soins dentaires et optiques, en cas d'hospitalisation : la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : éléphone, télévision, etc. ne sont pas pris en compte) /// si le blessé est mineur le coûl d'hébergement d'un parent accompagnant facturé par l'hôpital, ainsi que les frais de trajet, frais de trajet, frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles,	Néant
ORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	100 %	Néant
INDEMNITE HOSPITALISATION	15 €/jour à compter du 1er jour d'hospitalisation (dans la limite de 150 jours	Néant
SOINS DENTAIRES ET PROTHESES	150 € par dent	Néant
PPAREIL ORTHODONTIQUE	80 € par accident	Néant
OPTIQUE	Lunettes : 200 € par accident (verre + monture) Lentilles non jetables : 100 € par lentille	Néant
FRAIS DE TRANSPORT		Néant
Frais de 1er transport	100 %	
Transport pour se rendre aux soins médicalement prescrits	160€ par accident	

(1) Les Assurés ne bénéficiant pas d'un régime de Sécurité Sociale verront leurs remboursements limités au montant du ticket modérateur et/ou au montant du forfait journalier.

OPTIONS COMPLEMENTAIRES A et B : Tout licencié de la FF Volley peut souscrire à titre individuel, à des garanties complémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport en sus des garanties de base. Le complément de cotisation est perçu avec l'adhésion à la licence.

GARANTIES COMPLEMENTAIRES	OPTION A 5,05€	OPTION B 9,04€	FILVICHUSE
DECES	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE TOTALE	10 000 €	20 000 €	Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE	10 000 € x laux d'invalidité	20 000 € x taux d'invalidité	Néant
GARANTIE COMPLEMENTAIRE FRAIS DE TRAITEMENT (1)	500 € / accident	500 € / accident	Néant
INDEMNITES JOURNALIERES (2)		30 € par jour (maximum : 365 iours)	10 jours

(1) Cette garantie intervient en complément de la garantie de base, sur justificatifs, pour tous types de traitement engagés par l'assuré et médicalement prescrits, en complément ou non de la Sécurité Sociale.

- (2) Lorsque l'assuré a été en incapacité temporaire totale de travail suite à un accident, la MAIF, verse une indemnité à concurrence du montant indiqué au tableau ci-dessus :
 - dans la limite de la perte de revenus réelle : pertes de salaire, prime et autre manque à gagner, sur présentation de justificatifs et sous déduction des indemnités versées par le(s) régime(s) de prévoyance et de celles attribuées au titre de la loi sur la mensualisation et de la convention collective applicable,
 - après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise, fixée à 10 jours.
 - pendant au maximum 365 jours.
 - L'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de l'assuré.

INFORMATION SUR LES CONTRATS: Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez: AIAC courtage: N° VERT: 0 800 886 486

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?

Remplissez le formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez en ligne sur le site internet de la FFvolley (rubrique assurances).

Pour faire appel à MAIF ASSISTANCE 7/24: appelez depuis l'étranger le +33,5,49,77,47,78 - depuis la France : 0800.875,875 contrat MAIF n° 3087988J - Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable de MAIF Assistance.



CERTIFICAT MEDICAL _ FICHE A

Absence de contre-indication à la pratique du Volley et Simple Surclassement

ce jour :	Docteur en médecine, certifie avoir examiné
NOM	; PRENOM
Né (e) le/ Num	néro de licence ____\
Nom du Club	
et certifie que son état présente une absenc	ce de contre-indication à :
☐ la pratique du Volley	y, y compris en compétition.
Fait à	, Le
	Signature et cachet du médecin examinateur :
SIM	IPLE SURCLASSEMENT
lo goussianá Dr	
Je soussigné, Dr apte à pratiquer dans les compétitions (uniquement dans les conditions fixées par	des catégories d'âge nécessitant un simple surclassement
apte à pratiquer dans les compétitions	des catégories d'âge nécessitant un simple surclassement
apte à pratiquer dans les compétitions (uniquement dans les conditions fixées par	des catégories d'âge nécessitant un simple surclassement les Règlements Fédéraux).
apte à pratiquer dans les compétitions (uniquement dans les conditions fixées par Fait le : Pour le sportif majeur, un certificat médica compris en compétition, datant de moins es Santé FFvolley » et attesté que chacune de défaut, un certificat médical, datant de medical de la compétition de la com	des catégories d'âge nécessitant un simple surclassement les Règlements Fédéraux).

pour obtenir cette extension.

Pensez à signaler à votre médecin que vous pratiquez du sport en compétition et que tout traitement prescrit peut-être inscrit sur la liste des produits et dispositifs interdits de l'A.F.L.D. (Agence Française du Lutte contre le Dopage www.afid.fr) et nécessiter une demande d'A.U.T. (Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques)

« Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » et ait attesté que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley, y compris en compétition, est nécessaire

CERTIFICAT à faire remplir par un Docteur en Médecine

Ce certificat médical nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du volley.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre, en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

1.- Par l'interrogatoire :

- les facteurs de risques cardio-vasculaires :
- Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie, Obésité, Des signes de MARFAN).
- Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)
- 2.- La réalisation d'un électrocardiogramme est recommandée dès la première licence et tous les 3 ans entre 12 ans et 20 ans, puis tous les 5 ans entre 21 et 35 ans
- 3.- La réalisation d'un test d'effort est recommandée tous les 3 ans après 35 ans
- **4.- Une échocardiographie peut être réalisée** selon les résultats de l'ECG, les antécédents familiaux ou devant l'existence d'un souffle organique.
- **5.- La réalisation de radiographies du rachis peut être** demandée devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.

Tout joueur licencié FFvolley est susceptible de subir un contrôle antidopage. En cas de traitement médical (médicaments ou suppléments nutritionnels), il y a lieu de vérifier que celui-ci ne contienne pas de molécules inscrites sur la liste des substances interdites. Des autorisations exceptionnelles d'utilisation peuvent être délivrées sous certaines conditions, en utilisant des formulaires d'autorisations à usage thérapeutique (AUT).

La liste des substances interdites et les formulaires d'AUT sont consultables sur le site www.afld.fr



QUESTIONNAIRE DE SANTE FFVOIIEY"



Questionnaire de Santé FFvolley et attesté que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, un certificat médical, datant de moins de 6 mois attestant l'absence de En application de la règlementation de la FFvolley, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins de 3 saisons est exigée, sous réserve d'avoir renseigné le présent contre-indication à l'encadrement ou à la pratique du volley, y compris en compétition, est nécessaire.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si le licencié doit fournir un certificat médical pour obtenir sa licence.

Si vous avez répondu "Non" à toutes les questions, il n'y a pas lieu de fournir un nouveau certificat médical, mais vous devrez attester sur votre formulaire de demande de licence avoir répondu négativement à toutes les questions de ce questionnaire de santé.

Si vous avez répondu "Oui" à une ou plusieurs questions, vous devrez consulter un médecin et lui présenter le présent questionnaire, afin d'obtenir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'encadrement ou à la pratique du volley, y compris en compétition.

Les réponses formulées sont confidentielles et relèvent de la seule responsabilité du licencié.

QUESTIONS	INO	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	5	D L
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise?	J_L	Ü_U
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme)	J L	J L
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	ا_ ر	<u>ר</u> כ
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	D_C	ا_ C
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	C	J_i
A CE JOUR	0 931	
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	Ji	الـ כ
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	r c	ר כ
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	J L	ا. כ

POUR LES MINEURS



QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNECOMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Turéponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider. Tu es une fille ☐ un garçon ☐ Ton âge : ☐ ☐ ans Depuis l'année dernière OUI NON Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ? П As-tu été opéré(e) ? As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ? П п As-tu beaucoup maigri ou grossi? П As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ? П П As- tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ? П As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance desport ? \Box As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ? П As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ? П As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ? As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ? П П As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ? П Depuis un certain temps (plus de 2 semaines) Te sens-tu très fatigué(e)? As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ? Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ? П Te sens-tu triste ou inquiet ? Pleures-tu plus souvent? Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ? Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ? Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ? Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ? Questions à faire remplir par tes parents Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ? Etes-vous inquiet pour son poids? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez? Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.